

Panorama des comportements conjugaux et des configurations familiales des seniors

ENSEIGNEMENTS DU DOCUMENT D'ÉCLAIR'ÂGE DU CONSEIL DE L'ÂGE

Le **Conseil de l'âge** a adopté, en juillet 2024, un document d'**Éclair'âge** brossant un vaste **panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors**.

Il montre que les **mutations démographiques et sociologiques** profondes que connaissent les couples et les familles dans notre pays concernent également **les seniors**.

Ces **constats** sont importants pour définir les **objectifs** que l'on devrait fixer en matière d'**assurance contre les risques de la vie** auxquels ils sont confrontés.

C'est le sens de ce document qui permet, au-delà du panorama actuel et des tendances en cours, de tirer des **enseignements en termes d'orientations** pouvant être prises en compte pour les personnes et les **politiques publiques**.

Cette infographie les synthétise.



COMMENT LES COMPORTEMENTS CONJUGAUX ET LES CONFIGURATIONS FAMILIALES DES SENIORS FONT ÉVOLUER LES **besoins** DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES ?



DANS QUELLE MESURE LES **réponses** APPORTÉES AUJOURD'HUI, ET SURTOUT DEMAIN, À CES POPULATIONS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?

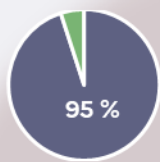


À QUELS **défis** LES SENIORS, LEURS FAMILLES ET LES POUVOIRS PUBLICS SONT-ILS CONFRONTÉS ?

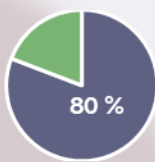


QUELLES ACTIONS DEVRAIENT ÊTRE CONDUITES POUR ÊTRE À MÊME DE FAIRE FACE AUX **enjeux** CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU **VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE** ?

Un modèle majoritaire de vie en couple... surtout pour les hommes



95 % des femmes et des hommes de 65 ans et plus vivent en logement ordinaire



80 % des femmes et des hommes de 85 ans et plus vivent en logement ordinaire

100 %

75 %

50 %

25 %

0 %



65 ans et plus

76 % des hommes en logement ordinaire sont en couple contre 49 % des femmes

85 ans et plus



65 % des hommes en logement ordinaire sont en couple contre 19 % des femmes

Des comportements conjugaux et des configurations familiales en profondes évolutions

des mariages

À 50 ans, 7 femmes / 10 de la génération 1971 sont (ou ont) été mariées



Elles étaient 9 / 10 dans la génération 1951



des divorces

4 femmes / 10 pour la génération 1970 arrivent à 60 ans en étant continûment mariées



Elles étaient 8 / 10 de la génération 1930

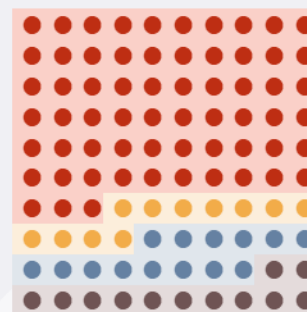


de la taille des fratries

À 45 ans, les femmes de la génération 1975 ont eu en moyenne 2 enfants

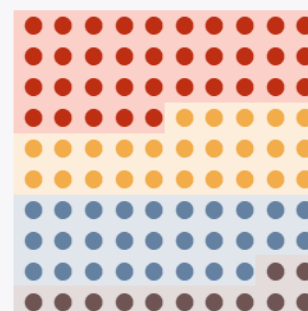
Les femmes de la génération 1930 ont eu en moyenne 2,6 enfants

Les personnes seules de 65 ans et plus sont majoritairement veuves...



Sur 100 femmes seules...

Sur 100 hommes seuls...



● Veuves / Veufs
● Divorcé(e)s
● Célibataires
● Autres

... et en Ehpad aux âges élevés

Sur 20 résidents en Ehpad



17 sont seul(e)s et 3 ont un conjoint dont 2 hors de l'établissement

La probabilité de n'avoir ni enfant ni conjoint augmente pour les personnes en perte d'autonomie

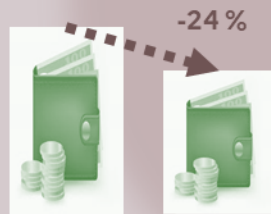
4 à 12 % des femmes

... et 8 à 18 % des hommes en 2040

Or, la moitié des personnes en GIR 1 ou 2 sont aidées plus de 35 heures par semaine par un ou des proches aidants aujourd'hui

Des événements avec des incidences différentes sur le niveau de vie des femmes

Suite à un **divorce**, le niveau de vie des femmes après 50 ans baisse



Suite à un **veuvage** après 55 ans, le niveau de vie des femmes se maintient



Sans la réversion, le niveau de vie des veuves baisserait de plus de 40 %

Dans tous les cas, les hommes voient en moyenne leur niveau de vie se maintenir ou progresser

Une durée de vie en couple à la retraite qui va augmenter fortement

7 000 jours aujourd'hui

Vers un besoin d'accompagner et de repenser ce temps de la vie

9 000 jours à terme

Les femmes âgées sont exposées à des risques spécifiques de violences conjugales



10 % des femmes de 60 ans et plus ont fait l'objet de violences conjugales





Panorama des comportements conjugaux et des configurations familiales des seniors

CONSTATS ET ORIENTATIONS DU CONSEIL DE L'ÂGE (2024)



Des **transformations sociétales** concernant les couples qui touchent les seniors, **même à des âges avancés**

Alors qu'au milieu des années 1990, une femme sur dix avait divorcé avant 60 ans, elles étaient plus de trois sur dix en 2018 ; la part des divorces après 60 ans a triplé dans l'ensemble des divorces

La proportion de femmes ayant eu au moins un enfant baisse de 90 % pour les générations 1942-1946 à 85 % pour les générations 1962-1966)

Des évolutions **des comportements de parentalité, familiaux et conjugaux qui réduisent la taille des familles** alors que le nombre de générations coexistant augmente (comme l'espérance de vie)



La corésidence avec les enfants ou d'autres personnes a reculé mais elle réaugmente, en période récente notamment à l'approche des très grands âges

En 1982, 25 % des individus de 80 ans et plus en ménage ordinaire vivaient avec des enfants, ils n'étaient plus que 10 % en 2011 ; et si, en 1990, 17 % des personnes de 85 ans vivaient avec d'autres personnes, elles ne sont plus que 4 % en 2020



La proportion de personnes âgées n'ayant ni conjoint, ni enfant va augmenter, et notamment pour les personnes connaissant des limitations fortes. **Le Conseil de l'âge invite à provisionner à ce titre une augmentation des volumes d'interventions d'aidants professionnels ainsi que les financements publics permettant de les solvabiliser**

Les séparations et veuvages ont des impacts sur les conditions de vie des personnes âgées entraînant des conséquences fortes sur le mode de vie des personnes devenant seules



L'évolution comportements conjugaux et des configurations familiales questionne **les droits conjugaux et familiaux en matière de retraite**, ces dispositifs ayant été implémentés pour la plupart avant le milieu des années 1970



Le HCFEA se positionnera sur les propositions formulées par le Cor en matière de droits conjugaux avec **le principe de garantir la continuité de niveau de vie du conjoint survivant**. Le Conseil de l'âge juge que **toute réforme des droits conjugaux de retraite doit également être envisagée en lien avec les évolutions potentielles des droits familiaux**

Les évolutions démographiques et sociétales posent des **nouvelles problématiques pour les seniors en matière de gestion de la vie de couple**



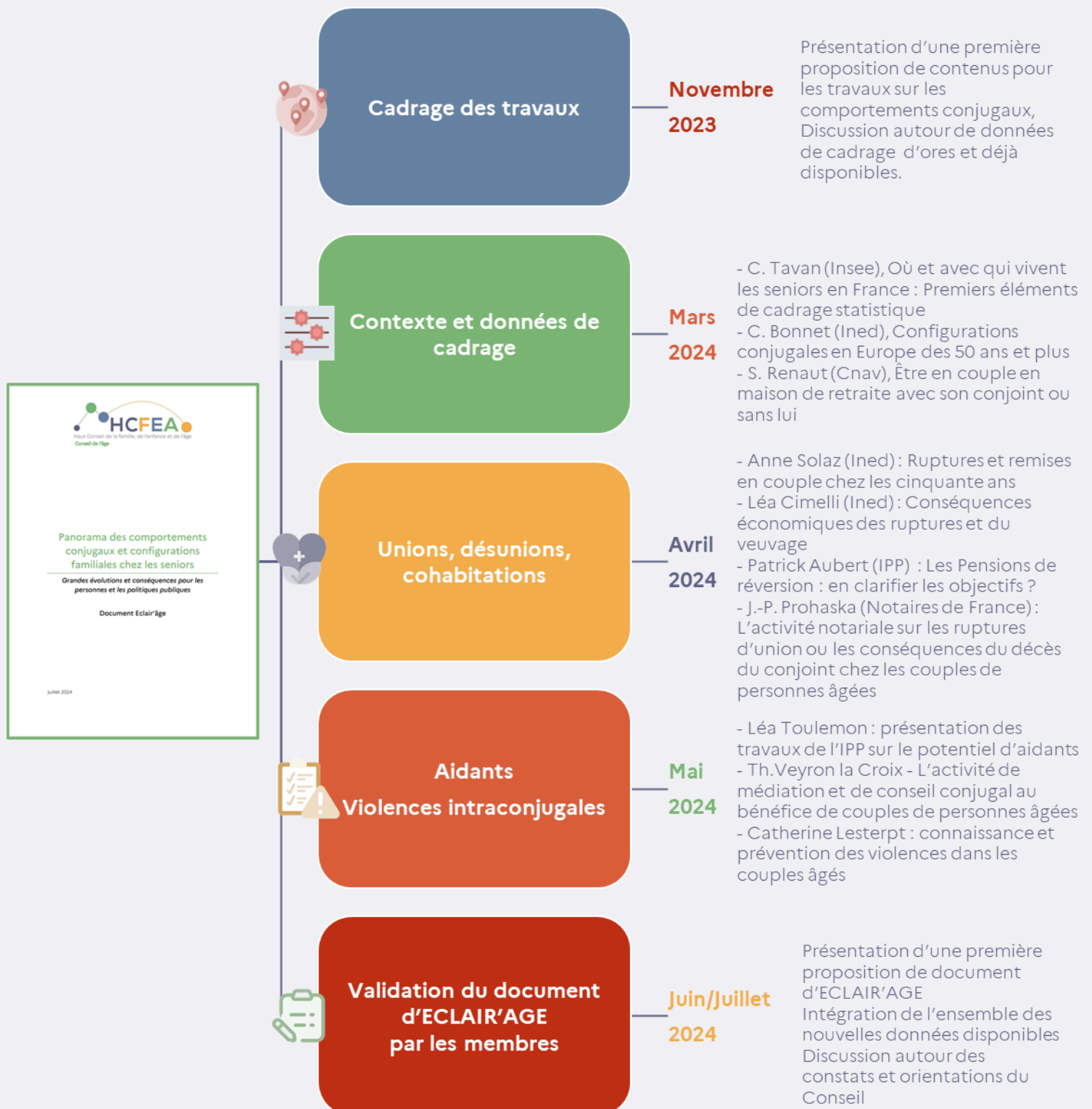
L'allongement de l'espérance de vie et la plus grande fréquence des séparations / remises en couple de seniors appellent à la mise en place de différents types d'accompagnement par les institutions : parcours pour les personnes fragilisées, conseil et médiation conjugale et familiale...



Le maintien en couple n'est pas possible dans tous les cas de figure, dont évidemment ceux où un conjoint est violent. **Le Conseil de l'âge estime qu'il est nécessaire de mieux connaître, prévenir et remédier, par tous les moyens possibles, aux violences conjugales sur les femmes âgées, ainsi que de mieux accompagner leur parcours de séparation et d'autonomisation**



Les travaux du Conseil de l'âge pour l'élaboration de ce
« document d'ECLAIR'AGE »
s'appuient sur des analyses approfondies ayant fait l'objet de plusieurs
séances réunissant l'ensemble de ses membres



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie. Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.